

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Korasit NG Biocidal Product Family

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2020-0024-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0017068-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - meta SPC 1	3
2. Composition du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	5
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	6
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	18
6. Autres informations	19
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	19
1. Informations administratives sur le méta-RCP - meta SPC 2	26
2. Composition du méta-RCP	27
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	28
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	29
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	41
6. Autres informations	42
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	42
1. Informations administratives sur le méta-RCP - meta SPC 3	49
2. Composition du méta-RCP	50
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	51
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	51
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	58
6. Autres informations	59
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	59

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Korasit NG Biocidal Product Family

1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Kurt Obermeier GmbH & Co. KG
Adresse	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne

Numéro de l'autorisation

BE2020-0024-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

BE-0017068-0000

Date de l'autorisation

02/10/2020

Date d'expiration de l'autorisation

02/10/2025

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Kurt Obermeier GmbH & Co. KG

Adresse du fabricant

Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Ltd. Plot 306/3, II Phase GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection Corp Schwarzwaldallee 215 CH 4002 Basel Suisse
Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 Hawthorn Road 64120-001 Kansas City MO États-Unis

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269 - 2,69
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15 - 1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156 - 1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75 - 7,5

Acetic acid	Acetic acid	64-19-7	200-580-7	0 - 1,045
Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,05 - 0,85
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0 - 0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0 - 0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0 - 0,02
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0 - 0,675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0 - 0,075
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	0,3 - 3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0 - 0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0 - 0,105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15 - 1,5

2.2. Type(s) de formulation

Soluble concentrate (SL): meta-SPC 1 and meta-SPC 2; Any other liquid (AL): meta-SPC 3

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

meta SPC 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69 - 2,69
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5 - 1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56 - 1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5 - 7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0 - 1,045
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,5 - 0,85
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0 - 0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0 - 0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0 - 0,02
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthyl]éthylamino]éthyl(2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0 - 0,675

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0 - 0,075
butyldiglycol	2-(2-butoxy- ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	3 - 3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0 - 0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0 - 0,105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	1,5 - 1,5

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Soluble concentrate (SL): meta-SPC 1 and meta-SPC 2; Any other liquid (AL): meta-SPC 3

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Éviter de respirer les aérosols.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Porter des gants de protection.
 Porter des vêtements de protection.
 Porter un équipement de protection des yeux.
 Porter un équipement de protection du visage.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à savon et eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Éliminer le contenu dans élimination appropriée.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Garder sous clef.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement autoclave vide-pression par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphes Champignons Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Traitement autoclave vide-pression - Traitement autoclave vide-pression par les professionnels ayant des compétences avancées démontrées
Taux et fréquences d'application	Classe d'emploi 1 : 0,9 kg/m ³ Classe d'emploi 2 : 1,85 kg/m ³ Classe d'emploi 3 : 2,9 kg/m ³ - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions

	<p>suivantes : Classe d'emploi 1 : 0,5 à 1 % Classe d'emploi 2 : 1 à 2% Classe d'emploi 3 : 1,6 à 3% -</p> <p>Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Classe d'emploi 1 : 0,5 à 1 %
Classe d'emploi 2 : 1 à 2%
Classe d'emploi 3 : 1,6 à 3%

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers les cuves de traitement pour l'imprégnation sous vide et sous pression sont automatisés par des lignes connectées.

Après le processus d'imprégnation sous vide et sous pression, la porte de la cuve de réception est ouverte et le bois traité est transféré, à l'aide de chariots élévateurs, vers une zone de stockage où il peut être placé pour sécher.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés. Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Trempage automatique par un professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.
Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application à l'intérieur, dans les sites industriels
Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation.
Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3

Méthode(s) d'application

Trempage automatique -
Trempage automatique par un professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Taux et fréquences d'application

sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 2,5 g/m² Classe d'emploi 2 : 3,7 g/m² Classe d'emploi 3 : 5,8 g/m² (avec couche de finition) ; 15 g/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m² Classe d'emploi 2 : 5 g/m² Classe d'emploi 3 : 7,5 g/m² (avec couche de finition) ; 15 g/m² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5% Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%. Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5% Classe d'emploi 2 : 2 à 5% Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) -

Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5%

Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%.

Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5%

Classe d'emploi 2 : 2 à 5%

Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve d'immersion ou le bac pour un trempage automatisé se fait de manière automatique par des lignes connectées.

Pour le trempage automatisé, un opérateur descend le bois dans la cuve d'immersion ou transfère le bois dans un bac à l'aide d'un chariot élévateur à fourche. Le trempage automatisé est un processus automatisé. Après le traitement, le bois est sorti à l'aide du

chariot élévateur. Le bois est ensuite transféré, avec le chariot élévateur à fourche, vers une zone de stockage où il est placé pour sécher.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés. Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien de la cuve d'immersion ou du bac de trempage.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple). Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Pulvérisation automatisée par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphes Champignons Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Pulvérisation automatisée - Pulvérisation automatisée en système fermé par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées
Taux et fréquences d'application	sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 2,5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 3,7 g/m ² Classe d'emploi 3 : 5,8 g/m ² (avec couche de finition) ; 15 g/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 5 g/m ² Classe d'emploi 3 : 7,5 g/m ² (avec couche de finition) ; 15 g/m ² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5% Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%. Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5% Classe d'emploi 2 : 2 à 5% Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5%

Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%.

Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5%

Classe d'emploi 2 : 2 à 5%

Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la chambre d'aspersion pour une aspersion automatisée se fait de manière automatique par des lignes connectées.

L'aspersion automatisée est un processus automatisé. Après la préservation du bois par aspersion automatisée, le bois traité est transféré, avec le chariot élévateur à fourche, vers une zone de stockage où il est placé pour sécher.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.

Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien des machines.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Trempage manuel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.
Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application à l'intérieur, dans les sites industriels
Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation.
Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3

Méthode(s) d'application

Trempage manuel -
Trempage manuel

Taux et fréquences d'application

sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 2,5 g/m² Classe d'emploi 2 : 3,7 g/m² Classe d'emploi 3 : 5,8 g/m² (avec couche de finition) ; 15 g/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m² Classe d'emploi 2 : 5 g/m² Classe d'emploi 3 : 7,5 g/m² (avec couche de finition) ; 15 g/m² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5% Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%. Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5 % Classe d'emploi 2 : 2 à 5 % Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5%

Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%.

Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5%

Classe d'emploi 2 : 2 à 5%

Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de trempage pour un trempage manuel sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées ou manuellement.

Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place, à la main, l'article en bois dans la cuve d'immersion. Il pousse ensuite, à l'aide d'un piquet, l'article en bois sous le produit de préservation du bois dans la cuve d'immersion et/ou utilise un balai pour appliquer le produit de préservation du bois sur l'article en bois (l'article se trouve toujours dans la cuve d'immersion lorsque le produit de préservation est appliqué sur le bois). L'opérateur sort ensuite manuellement l'article en bois de la cuve d'immersion et l'empile pour le faire sécher.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant le processus de trempage manuel.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Flow coating (submersion) par un professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphes Champignons
	Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Flow coating (submersion) - Flow coating (submersion)
Taux et fréquences d'application	sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 2,5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 3,7 g/m ² Classe d'emploi 3 : 5,8 g/m ² (avec couche de finition) ; 15 g/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 5 g/m ² Classe d'emploi 3 : 7,5 g/m ² (avec couche de finition) ; 15 g/m ² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5% Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%. Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5% Classe d'emploi 2 : 2 à 5% Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition) 8 à 10% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 1 à 2,5%
Classe d'emploi 2 : 1,5 à 3,7%.
Classe d'emploi 3 : 2,3 à 6 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5%
Classe d'emploi 2 : 2 à 5%.
Classe d'emploi 3 : 3 à 7,5 % (avec couche de finition)
8 à 10% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de réception pour l'application par aspersion (arrosage) sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées. Pendant l'application par aspersion, le bois passe dans un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. Le dispositif est ouvert des deux côtés, c'est-à-dire à l'avant et à l'arrière. Le bois entre par la face avant et sort, une fois traité, en s'égouttant par la face arrière. Après le processus de submersion, le bois traité passe dans un canal de séchage, où les articles en bois sont séchés avec un courant d'air chaud.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection, des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien des machines.
Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.
Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).
Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

voir les instructions d'utilisation respectives et spécifiques fournies ci-dessus

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.
Évitez le contact prolongé d'animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Description des mesures de premiers secours

Informations générales : changer les vêtements contaminés et imprégnés. En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou ayant des crampes.

Après inhalation : déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. Apporter de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : après tout contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après tout contact avec les yeux : rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : ne pas faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Protection personnelle du secouriste : secouriste : pensez à votre propre protection !

Information pour le médecin : traitement : traiter de manière symptomatique.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Possibilité de réaction allergique cutanée. Cause de graves lésions oculaires.

Indication pour la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial : aucune

Mesures de protection : n'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Les pyréthroides et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotement de la peau sans irritation).

Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales : ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Empêchez la propagation sur une grande surface (par exemple, en installant des barrières de confinement ou des barrières anti-huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : nettoyer mécaniquement. Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, des liants acides ou universels). Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.

Stabilité et réactivité :

Réactivité : aucune réaction dangereuse connue.

Stabilité chimique : le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE, couvrant les déchets et les déchets dangereux. Consulter l'expert local en élimination des déchets pour connaître les modalités d'élimination des déchets.

La classification de la nomenclature des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, en particulier pour l'industrie et les procédés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Conserver/stocker uniquement dans le conteneur d'origine, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. À conserver/stocker à moins de 30 °C. Protéger les conteneurs contre les dommages.

6. Autres informations

Les produits du BPF peuvent être livrés dans des conteneurs en vrac de 30 000 litres en acier inoxydable, de grade 304 ou supérieur, pour le transport par route.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Korasit NG farblos	Marché: BE
Korasit TT25P farblos	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) BE-0017068-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,00004
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl(2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy- ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial

Korasit NG gelb

Marché: BE

Korasit TT25P gelb

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0017068-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecar boxylate de 3- phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
1-[[2-(2,4- dichlorophényl)-4-propyl- 1,3-dioxolane-2- yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4- diméthyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,12004

Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0,0335
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial

Korasit NG grün

Marché: BE

Korasit TT25P grün

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0017068-0003 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,0315
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0,03
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0,036
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[[4-(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[[4-(méthylphénylhydrazono)méthyl]-3H-indolium]chloride		55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	3
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol		111-76-2	203-905-0	0,0432
Caprolactam	Caprolactam epsilon		105-60-2	203-313-2	0
Dipropylène glycol monométhyl éther	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial

Korasit NG braun	Marché: BE
Korasit TT25P braun	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) BE-0017068-0004 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,2642
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-méthoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0,239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0,0013
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0,0099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0,192

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy- ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0,00156
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0,02989
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial

Korasit NG grau

Marché: BE

Korasit TT25P grau

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0017068-0005 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecar boxylate de 3- phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
1-[[2-(2,4- dichlorophényl)-4-propyl- 1,3-dioxolane-2- yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4- diméthyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	7,5
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,00004

Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	1,5

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

meta SPC 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34 - 1,34
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75 - 0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78 - 0,78
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	3,75 - 3,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0 - 0,52
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,25 - 0,43
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0 - 0,375
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0 - 0,0375
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0 - 0,01
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0 - 0,3375
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[methylphénylhydrazono]méthyl]-3H-indolium chloride		55850-01-6	259-858-1	0 - 0,0375
butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	1,5 - 1,5
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol		111-76-2	203-905-0	0 - 0,045
Caprolactam	Caprolactam epsilon		105-60-2	203-313-2	0 - 0,0525

Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	0,75 - 0,75
-------------------------------------	----------------------------------	------------	-----------	-------------

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Soluble concentrate (SL): meta-SPC 1 and meta-SPC 2; Any other liquid (AL): meta-SPC 3

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Éviter de respirer les aérosols.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Porter des gants de protection.
 Porter des vêtements de protection.
 Porter un équipement de protection des yeux.
 Porter un équipement de protection du visage.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à savon et eau.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Éliminer le contenu dans élimination appropriée.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Garder sous clef.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement autoclave vide-pression par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphé Champignons Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois feuillu dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Traitement autoclave vide-pression - Traitement autoclave vide-pression par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées
Taux et fréquences d'application	Use class 1: 1,8 kg/m ³ Use class 2: 3,7 kg/m ³ Use class 3: 5,8 kg/m ³ - Dilute the product with water before use in order to receive the following dilutions: Use class 1: 1-2 % Use class 2: 2-4% Use class 3: 3,2-6% - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Dilute the product with water before use in order to receive the following dilutions:

Use class 1: 1 - 2 %
Use class 2: 2 - 4%
Use class 3: 3,2 - 6%

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers les cuves de traitement pour l'imprégnation sous vide et sous pression sont automatisés par des lignes connectées.

Après le processus d'imprégnation sous vide et sous pression, la porte de la cuve de réception est ouverte et le bois traité est transféré, à l'aide de chariots élévateurs, vers une zone de stockage où il peut être placé pour sécher.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés. Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple). Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Trempage automatique par un professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphes Champignons Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Trempage automatique - Trempage automatique par un professionnels ayant des compétences avancées démontrées
Taux et fréquences d'application	sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 7,4 g/m ² Classe d'emploi 3 : 11,6 g/m ² (avec couche de finition) ; 30 g/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 10 g/m ² Classe d'emploi 2 : 10 g/m ² Classe d'emploi 3 : 15 g/m ² (avec couche de finition) ; 30 g/m ² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5 % Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %. Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 4 à 10% Classe d'emploi 2 : 4 à 10 % Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) -

	Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5 %

Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %.

Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 4 à 10%

Classe d'emploi 2 : 4 à 10%

Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve d'immersion ou le bac pour un trempage automatisé se fait de manière automatique par des lignes connectées.

Pour le trempage automatisé, un opérateur descend le bois dans la cuve d'immersion ou transfère le bois dans un bac à l'aide d'un chariot élévateur à fourche. Le trempage automatisé est un processus automatisé. Après le traitement, le bois est sorti à l'aide du chariot élévateur. Le bois est ensuite transféré, avec le chariot élévateur à fourche, vers une zone de stockage où il est placé pour sécher.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés. Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien de la cuve d'immersion ou du bac de trempage.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Pulvérisation automatisée par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.
Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	<p>Intérieur</p> <p>Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3.</p> <p>Pulvérisation automatisée - Pulvérisation automatisée en système fermé par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées</p>
Taux et fréquences d'application	<p>sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m² Classe d'emploi 2 : 7,4 g/m² Classe d'emploi 3 : 11,6 g/m² (avec couche de finition) ; 30 g/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 10 g/m² Classe d'emploi 2 : 10 g/m² Classe d'emploi 3 : 15 g/m² (avec couche de finition) ; 30 g/m² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5 % Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %. Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 4 à 10% Classe d'emploi 2 : 4 à 10 % Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5 %

Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %.

Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 4 à 10%

Classe d'emploi 2 : 4 à 10%

Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la chambre d'aspersion pour une aspersion automatisée se fait de manière automatique par des lignes connectées.

L'aspersion automatisée est un processus automatisé. Après la préservation du bois par aspersion automatisée, le bois traité est transféré, avec le chariot élévateur à fourche, vers une zone de stockage où il est placé pour sécher.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection (double combinaison), des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés. Utilisez des gants et une combinaison de protection (double combinaison) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien des machines.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple). Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Trempage manuel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.
Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application à l'intérieur, dans les sites industriels
Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation.
Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3

Méthode(s) d'application

Trempage manuel -
Trempage manuel

Taux et fréquences d'application

sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m² Classe d'emploi 2 : 7,4 g/m² Classe d'emploi 3 : 11,6 g/m² (avec couche de finition) ; 30 g/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 10 g/m² Classe d'emploi 2 : 10 g/m² Classe d'emploi 3 : 15 g/m² (avec couche de finition) ; 30 g/m² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5 % Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %. Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 4 à 10% Classe d'emploi 2 : 4 à 10 % Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5 %

Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %.

Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 4 à 10%

Classe d'emploi 2 : 4 à 10%

Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de trempage pour un trempage manuel sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées ou manuellement.

Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place, à la main, l'article en bois dans la cuve d'immersion. Il pousse ensuite, à l'aide d'un piquet, l'article en bois sous le produit de préservation du bois dans la cuve d'immersion et/ou utilise un balai pour appliquer le produit de préservation du bois sur l'article en bois (l'article se trouve toujours dans la cuve d'immersion lorsque le produit de préservation est appliqué sur le bois). L'opérateur sort ensuite manuellement l'article en bois de la cuve d'immersion et l'empile pour le faire sécher.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection, des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.

Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant le processus de trempage manuel.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple). Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Flow coating (submersion) par un professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.

	Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Flow coating (submersion) - Flow coating (submersion)
Taux et fréquences d'application	sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 5 g/m ² Classe d'emploi 2 : 7,4 g/m ² Classe d'emploi 3 : 11,6 g/m ² (avec couche de finition) ; 30 g/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 10 g/m ² Classe d'emploi 2 : 10 g/m ² Classe d'emploi 3 : 15 g/m ² (avec couche de finition) ; 30 g/m ² (sans couche de finition) - Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes : Sans protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 2 à 5 % Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %. Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) Avec une protection contre les termites Classe d'emploi 1 : 4 à 10 Classe d'emploi 2 : 4 à 10 Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition) 16 à 20% (sans couche de finition) - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot, IBC : PEHD (opaque) 10/ 15/ 20 / 600 / 1000 [L]

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Diluez le produit avec de l'eau avant utilisation afin d'obtenir les dilutions suivantes :

Sans protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 2 à 5 %

Classe d'emploi 2 : 3 à 7,4 %.

Classe d'emploi 3 : 4,6 à 12 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

Avec une protection contre les termites

Classe d'emploi 1 : 4 à 10

Classe d'emploi 2 : 4 à 10

Classe d'emploi 3 : 6 à 15 % (avec couche de finition)
16 à 20% (sans couche de finition)

La dilution des produits concentrés avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de réception pour l'application par aspersion (arrosage) sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées.

Pendant l'application par aspersion, le bois passe dans un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. Le dispositif est ouvert des deux côtés, c'est-à-dire à l'avant et à l'arrière. Le bois entre par la face avant et sort, une fois traité, en s'égouttant par la face arrière. Après le processus de submersion, le bois traité passe dans un canal de séchage, où les articles en bois sont séchés avec un courant d'air chaud.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Utilisez des vêtements de protection, des gants, des protections couvrant les yeux et le visage, et des chaussures résistant aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant la manipulation du bois traité et l'entretien des machines.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

voir les instructions d'utilisation respectives et spécifiques fournies ci-dessus

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.
Évitez le contact prolongé d'animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Description des mesures de premiers secours

Informations générales : changer les vêtements contaminés et imprégnés. En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou ayant des crampes.

Après inhalation : déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. Apporter de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : après tout contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après tout contact avec les yeux : rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : ne pas faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Protection personnelle du secouriste : secouriste : pensez à votre propre protection !

Information pour le médecin : traitement : traiter de manière symptomatique.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Possibilité de réaction allergique cutanée. Cause de graves lésions oculaires.

Indication pour la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial : aucune

Mesures de protection : n'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Les pyréthroïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotement de la peau sans irritation).
Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales : ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Empêchez la propagation sur une grande surface (par exemple, en installant des barrières de confinement ou des barrières anti-huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : nettoyer mécaniquement. Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, des liants acides ou universels). Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.

Stabilité et réactivité :

Réactivité : aucune réaction dangereuse connue.

Stabilité chimique : le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE, couvrant les déchets et les déchets dangereux. Consulter l'expert local en élimination des déchets pour connaître les modalités d'élimination des déchets.

La classification de la nomenclature des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, en particulier pour l'industrie et les procédés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Conserver/stocker uniquement dans le conteneur d'origine, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. À conserver/stocker à moins de 30 °C. Protéger les conteneurs contre les dommages.

6. Autres informations

Les produits du BPF peuvent être livrés dans des conteneurs en vrac de 30 000 litres en acier inoxydable, de grade 304 ou supérieur, pour le transport par route.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Korasit NG 50 farblos	Marché: BE
	Korasit TT40P farblos	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0017068-0006 1-2	
(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	3,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,00002
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-méthoxyphényl)méthyl]hydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazin-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0

C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono]methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial

Korasit NG 50 gelb	Marché: BE
Korasit TT40P gelb	Marché: BE
BE-0017068-0007 1-2	

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78

Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acetic acid	Acetic acid	64-19-7	200-580-7	0,06002
Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxyzin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0,01675
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial

Korasit NG 50 grün

Marché: BE

Korasit TT40P grün

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0017068-0008 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	3,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,0158
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0,01496
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0,018
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[[4-(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[[4-(méthylphénylhydrazono)méthyl]-3H-indolium]chloride		55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol		111-76-2	203-905-0	0,0216
Caprolactam	Caprolactam epsilon		105-60-2	203-313-2	0
Dipropylène glycol monométhyl éther	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial

Korasit NG 50 braun	Marché: BE
Korasit TT40P braun	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) BE-0017068-0009 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	3,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,1321
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0,12
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0,00065
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0,00495
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0,09606

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy- ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0,000078
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0,01494
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial

Korasit NG 50 grau

Marché: BE

Korasit TT40P grau

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0017068-0010 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecar boxylate de 3- phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
1-[[2-(2,4- dichlorophényl)-4-propyl- 1,3-dioxolane-2- yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4- diméthyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	3,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,00002

Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,75

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

meta SPC 3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269 - 0,269
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15 - 0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156 - 0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75 - 0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0 - 0,105
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,05 - 0,085
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0 - 0,075
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0 - 0,0075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0 - 0,002
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0 - 0,0675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[methylphénylhydrazono]méthyl]-3H-indolium chloride		55850-01-6	259-858-1	0 - 0,0075
butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	0,3 - 0,3
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol		111-76-2	203-905-0	0 - 0,009
Caprolactam	Caprolactam epsilon		105-60-2	203-313-2	0 - 0,0105

Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15 - 0,15
-------------------------------------	----------------------------------	------------	-----------	-------------

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Soluble concentrate (SL): meta-SPC 1 and meta-SPC 2; Any other liquid (AL): meta-SPC 3

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Contient perméthrine et propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
 Recueillir le produit répandu.
 Éliminer le contenu dans élimination appropriée.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Trempage manuel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
 Nom commun: Wood rotting fungi
 Stade de développement: Hyphes|Champignons

 Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
 Nom commun: House longhorn beetle
 Stade de développement: Larves|Insectes

 Nom scientifique: Reticulitermes sp.
 Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
 Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Trempage manuel - Trempage manuel
Taux et fréquences d'application	sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m ² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m ² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m ² (avec couche de finition) ; 150 ml/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 50 ml/m ² Classe d'emploi 2 : 50 ml/m ² Classe d'emploi 3 : 75 ml/m ² (avec couche de finition) ; 150 ml/m ² (sans couche de finition) - 100% - Les taux d'application sont appliqués en une seule fois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC (PEHD opaque) 600, 1000L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.

Le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de trempage pour un trempage manuel sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées ou manuellement.

Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place, à la main, l'article en bois dans la cuve d'immersion. Il pousse ensuite, à l'aide d'un piquet, l'article en bois sous le produit de préservation du bois dans la cuve d'immersion et/ou utilise un balai pour appliquer le produit de préservation du bois sur l'article en bois (l'article se trouve toujours dans la cuve d'immersion lorsque le produit de préservation est appliqué sur le bois). L'opérateur sort ensuite manuellement l'article en bois de la cuve d'immersion et l'empile pour le faire sécher.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Portez des vêtements de protection, des gants, des lunettes de protection et une protection du visage pendant le mélange et le remplissage des produits concentrés.

Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant le processus de trempage manuel.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application par pinceau ou par brosse par un utilisateur professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Fongicide, insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi
Stade de développement: Hyphes|Champignons

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: House longhorn beetle
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes sp.
Nom commun: Termites (genus Reticulitermes)
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

Application à l'intérieur, dans les sites industriels
Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation.
Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3

Méthode(s) d'application

Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau -
Peinture par un utilisateur professionnel

Taux et fréquences d'application

sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m² (avec couche de finition) ; 150 ml/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 50 ml/m² Classe d'emploi 2 : 50 ml/m² Classe d'emploi 3 : 75 ml/m² (avec couche de finition) ; 150 ml/m² (sans couche de finition) - 100% -
Les taux d'application de 25 - 75 ml/m² sont appliqués en une seule fois. Le taux d'application de 150 ml/m² est appliqué en 1 à 2 fois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L
Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L
IBC (PEHD opaque) 600, 1000L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.

Remuez le produit avant utilisation et appliquez-le avec un pinceau directement à partir du pot. Pour le nettoyage, lavez l'équipement avec de l'eau.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun équipement de protection n'est nécessaire pour la préservation du bois au pinceau/rouleau.
Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.
Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.
Ne pas appliquer le produit in-situ à proximité d'une eau de surface.
Couvrir les sols adjacents avec du plastique lors de l'application in situ. Le plastique doit être évacué comme un déchet solide.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Application par pinceau ou par brosse par un utilisateur non-professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi Stade de développement: Hyphes Champignons</p> <p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: House longhorn beetle Stade de développement: Larves Insectes</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3</p>
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Peinture par un utilisateur non-professionnel
Taux et fréquences d'application	<p>sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m² (avec couche de finition) ; 150 ml/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 50 ml/m² Classe d'emploi 2 : 50 ml/m² Classe d'emploi 3 : 75 ml/m² (avec couche de finition) ; 150 ml/m² (sans couche de finition) - 100% - Les taux d'application de 25 - 75 ml/m² sont appliqués en une seule fois. Le taux d'application de 150 ml/m² est appliqué en 1 à 2 fois.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.
Remuez le produit avant utilisation et appliquez-le avec un pinceau directement à partir du pot. Pour le nettoyage, lavez l'équipement avec de l'eau.
Lavez-vous les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation. Ne contaminez pas les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec des aliments. Ne contaminez pas le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec des produits chimiques ou des récipients usagés.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun équipement de protection n'est nécessaire pour la préservation du bois au pinceau/rouleau.

Maintenir les enfants et les animaux éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.
Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.
Ne pas appliquer le produit in-situ à proximité d'une eau de surface.
Couvrir les sols adjacents avec du plastique lors de l'application in situ. Le plastique doit être évacué comme un déchet solide.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

voir les instructions d'utilisation respectives et spécifiques fournies ci-dessus

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.
Évitez le contact prolongé d'animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Description des mesures de premiers secours

Informations générales : changer les vêtements contaminés et imprégnés. En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou ayant des crampes.

Après inhalation : déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. Apporter de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : après tout contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après tout contact avec les yeux : rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : ne pas faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Protection personnelle du secouriste : secouriste : pensez à votre propre protection !

Information pour le médecin : traitement : traiter de manière symptomatique.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Possibilité de réaction allergique cutanée. Cause de graves lésions oculaires.

Indication pour la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial : aucune

Mesures de protection : n'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotement de la peau sans irritation).

Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales : ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Empêchez la propagation sur une grande surface (par exemple, en installant des barrières de confinement ou des barrières anti-huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : nettoyer mécaniquement. Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, des liants acides ou universels). Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.

Stabilité et réactivité :

Réactivité : aucune réaction dangereuse connue.

Stabilité chimique : le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE, couvrant les déchets et les déchets dangereux. Consulter l'expert local en élimination des déchets pour connaître les modalités d'élimination des déchets.

La classification de la nomenclature des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, en particulier pour l'industrie et les procédés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Conserver/stocker uniquement dans le conteneur d'origine, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. À conserver/stocker à moins de 30 °C. Protéger les conteneurs contre les dommages.

6. Autres informations

Les produits du BPF peuvent être livrés dans des conteneurs en vrac de 30 000 litres en acier inoxydable, de grade 304 ou supérieur, pour le transport par route.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Korasit NG 10 farblos	Marché: BE

Korasit Cut & Treat farblos

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0017068-0011 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazone]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[(méthylphénylhydrazone)méthyl]-3H-indolium chloride		55850-01-6	259-858-1	0

butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial

Korasit NG 10 gelb

Marché: BE

Korasit Cut & Treat gelb

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0017068-0012 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,012
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,053

CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0,00335
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial

Korasit NG 10 grün

Marché: BE

Korasit Cut & Treat grün

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0017068-0013 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphényl)méthylhydrazone]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[[4-(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[[4-(méthylphénylhydrazone)méthyl]-3H-indolium]chloride		55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol		111-76-2	203-905-0	0,00432
Caprolactam	Caprolactam epsilon		105-60-2	203-313-2	0
Dipropylène glycol monométhyl éther	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial

Korasit NG 10 braun	Marché: BE
Korasit Cut & Treat braun	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) BE-0017068-0014 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0,0264
Phosphoric acid	Phosphoric acid		7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphényl)méthylhydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium		58798-47-3	261-448-2	0,0239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diéthylamino)phénoxazine-5-ium hydroxide		93966-70-2	301-023-1	0,00013
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(diméthylamino)phényl]azo]-3-méthyl-1,3,4-thiadiazolium méthyl		83969-12-4	281-589-3	0,00099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl](2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate		82205-20-7	279-919-6	0,01921

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy- ethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0,00016
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0,00299
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial

Korasit NG 10 grau

Marché: BE

Korasit Cut & Treat grau

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0017068-0015 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecar boxylate de 3- phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
1-[[2-(2,4- dichlorophényl)-4-propyl- 1,3-dioxolane-2- yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4- diméthyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides	-		61788-90-7	263-016-9	0,75
Acetic acid	Acetic acid		64-19-7	200-580-7	0

Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoazin-5-ium hydroxide	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	0,15